



Association LAISSEZ-NOUS VIVRE UN PEU
BP 39502 VALLET
44195 CLISSON CEDEX



VALLET, le 09/01/2019

A l'attention de :

Monsieur Perrouin en tant que Président de la Communauté de Communes Sèvre-et-Loire,
Monsieur Marchais en tant que Maire de Vallet,
Monsieur Poupelin et Monsieur Paillard en tant qu'adjoints de la ville de Vallet,

Suite aux derniers comités de pilotage concernant la ZAC du Brochet, nous voudrions vous interpellier sur plusieurs points. Tout d'abord, nous voudrions rappeler que ce projet a toujours été présenté comme un transfert de la zone commerciale actuelle à laquelle se rajouterait quelques GMS de complémentarité. Nous sommes donc étonnés de voir l'intervention de partenaires tels que POLYGONE, DUGUE et LES ARCHES METROPOLE qui font présager d'une commercialisation à grande échelle. Il ne s'agit donc plus du projet initialement avancé qui était sensé ne pas entrer en concurrence avec les commerces du centre-ville.

Par le compte-rendu du 24 juillet 2018 nous apprenons que les études de dynamisation du centre-ville de Vallet et de son territoire sont faites sous l'influence de la SNC le Brochet et Hyper U. Force est de constater que ces études sont dirigées et ne servent qu'à se donner bonne conscience. L'objectif reste en finalité le passage en CDAC/CNAC en présentant de pair un projet de revalorisation du centre-ville mais en négligeant les conséquences désastreuses qu'ont de telles zones commerciales. Ces conséquences sont bien connues à tel point que les dossier CDAC/CNAC doivent maintenant comprendre une étude d'impact sur le centre-ville. Bien évidemment nous en réclamons copie et sommes impatients de la découvrir.

Autre point: les fouilles archéologiques complémentaires font plonger les chiffres de la SNC le Brochet dans le rouge, avec un déficit actuel à 764000€ et des coûts supplémentaires estimés aujourd'hui à 300000€. Soit environ 1 million de déficit pour un projet budgété à 10 millions d'euros. Nous nous interrogeons sur la solution envisagée par la SNC le Brochet pour combler ce déficit: modifier le programme de promotion et d'aménagement pour, nous citons, « répondre aux nouvelles attentes de l'urbanisme commercial » (compte-rendu du 20 novembre 2018). Qu'est-ce que cela veut dire précisément? Est-il maintenant question de revoir la surface minimale de 400 m² à la baisse? Partons-nous vers une stratégie comme celle des Allées Gestina de Gétigné qui accueillent désormais, contrairement à toutes les promesses, des enseignes concurrentes du commerce traditionnel? Avez-vous l'intention de modifier le PLU pour baisser cette limite ?

Il apparaît que le comité de pilotage de la ZAC du Brochet est surtout dirigé par Hyper U avec la présence de Mme Boiziau et M. Sorin, ainsi que de 4 ou 5 personnes de la SNC le Brochet (Hyper U + Jeulin) et de l'avocat de Système U. Il n'y a aucun représentant des commerces de centre-ville ce qui est très regrettable. Aussi, pour une parfaite transparence du dossier et pour que tout les acteurs du tissu économique soient informés et puissent s'y impliquer, nous vous invitons à remettre à chacun un exemplaire de ces compte-rendus de réunions. Ces décisions nous concerne tous.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames messieurs, l'expression de notre haute considération.

Le Bureau et son Président Philippe Surzur.